

Par M. St-Laurent (Québec-Est), membre du conseil privé de la reine,—Exemplaire (en français et en anglais) des décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la partie II de la *Gazette du Canada* du mercredi 25 janvier 1956, selon l'article 7 de la Loi sur les règlements, chapitre 235 des Statuts révisés du Canada (1952).

Par M. Garson, membre du conseil privé de la reine,—Rapport (9 janvier 1956) de la Commission sur les pratiques restrictives du commerce fait en vertu de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, concernant la distribution et la vente de charbon au détail dans Winnipeg.

Par M. Garson,—Exemplaire du rapport du commissaire de la Gendarmerie royale du Canada, en date du 25 août 1955, concernant les mesures disciplinaires prises parce que deux constables de la Gendarmerie royale du Canada auraient fait usage de violence inutile à l'égard de deux prisonniers confiés à leur garde.

Par M. Pearson, membre du conseil privé de la reine,—Exemplaire du deuxième rapport intérimaire sur l'activité de la Commission internationale de surveillance et de contrôle pour le Laos, pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 1955.

Par M. Pearson,—Exemplaire du troisième rapport intérimaire sur l'activité de la Commission internationale de surveillance et de contrôle pour le Vietnam, pour la période allant du 11 février au 10 avril 1955.

Par M. Pearson,—Exemplaire du quatrième rapport intérimaire sur l'activité de la Commission internationale de surveillance et de contrôle pour le Vietnam, pour la période allant du 11 avril au 10 août 1955.

Par M. Pearson,—Exemplaire du rapport provisoire sur l'activité de la Commission internationale de surveillance et de contrôle pour le Cambodge, pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 1955.

Par M. Pearson,—Exemplaire du troisième rapport intérimaire, en date du 28 juillet 1955, sur l'activité de la Commission internationale de surveillance et de contrôle pour le Cambodge.

Par M. Pearson,—Exemplaire du quatrième rapport intérimaire sur l'activité de la Commission internationale de surveillance et de contrôle pour le Cambodge, pour la période allant du 1^{er} avril au 30 septembre 1955.

A dix heures et deux minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à deux heures et demie de l'après-midi, suivant l'article deux du Règlement.